



Paris, le 26 mars 2024

Madame la Présidente,

Aujourd'hui, nous sommes à nouveau convoqués pour une séance de la Formation Spécialisée du CSAL de la DRFIP de Paris car nous n'avons pas répondu à une première convocation pour une séance qui devait se tenir le 29/02/2024.

En refusant de répondre à cette première convocation, nous avons voulu marquer notre total soutien, et notre entière solidarité, avec les représentantes et représentants des personnels du CSAL de Paris, qui, lors de la séance du lundi 26/02/2024, qui se tenait en seconde convocation, ont dénoncé l'impossible dialogue social qui s'instaurait à Paris.

Ces mêmes représentantes et représentants du personnel ont quitté la séance d'un autre CSAL qui se tenait également en seconde convocation le jeudi 21/03/2024 en l'absence d'évolution positive du dialogue social à la DRFIP Paris.

Et c'est un euphémisme quand on pense que vous avez convoqué ce CSAL en première instance le 8 mars, et que vous avez refusé de le reporter à une autre date.

Ce refus de votre part est inacceptable au regard de l'importance de cette journée qui rappelons-le est une journée d'action, de sensibilisation et de mobilisation dédiée à la lutte pour les droits des femmes, l'égalité et la justice.

Souvenez-vous Madame la Présidente, de Clara Zetkin, rappelez-vous que c'est en 1982, sous l'impulsion d'Yvette Roudy, ministre déléguée aux droits des femmes, et alors que François Mitterrand était Président de la République que la France a reconnu le 8 mars comme Journée internationale des droits des femmes.

C'est inacceptable au regard des événements et initiatives qui ont lieu à travers le monde à cette occasion notamment pour réfléchir, échanger, se mobiliser pour l'égalité entre les femmes et les hommes et faire le point sur le travail accompli mais aussi et surtout sur tout ce qui reste encore à conquérir sur le chemin de l'égalité.

C'est inacceptable au regard de la grève féministe qui a lieu ce jour-là et qui est un appel à la grève du travail, des tâches domestiques, de la consommation pour que « toutes les voix, tous les cris, toutes les actions visibles puissent faire bouger la société et le pouvoir pour enfin obtenir l'égalité ».

Ce refus de votre part s'inscrit hélas dans une longue suite de refus depuis votre arrivée à la tête de DRFIP de Paris. Nous ne dresserons pas ici l'inventaire de vos nombreux refus.

Mais nous tenons à rappeler que vous avez cherché à entraver l'action de la FSSSCT depuis son installation. L'enquête sur la 9ème BDV Nord, où la détérioration des conditions de travail et du climat social constituaient un danger grave pour la santé des personnels, en est une parfaite illustration. La mauvaise foi, le refus systématique de communiquer toute information aux représentantes et représentants du personnel, ont été votre fil conducteur tout au long de cette enquête.

Plus récemment, votre refus de mener une enquête au niveau des accueils des sites parisiens, accueils en proie à d'importantes difficultés. Vos refus d'inscrire à l'ordre du jour d'une séance les points suivants :

- les conditions d'accompagnements des agents ayant leur poste supprimé,
- les plans de prévention de la sous-traitance alors qu'il y a 2 morts par jour par accident du travail,
- les risques psycho-sociaux au sein de la 6^e brigade

traduisent le peu de considération que vous portez à la santé, la sécurité et aux conditions de travail des agentes et agents.

Concernant les accueils, nous vous avons demandé lors de la séance du 17/11/2023 qu'une enquête soit menée au niveau des accueils pour vérifier que toutes les dispositions étaient prises par la DRFiP Paris pour assurer la sécurité de ses agentes et agents.

En effet nous avons constaté, lors des visites de services, au vu des témoignages des collègues, des arrêts maladies, du turn-over des personnels, des préconisations de la médecine du travail, que se développait une souffrance physique et mentale liée à l'accueil du public, accueil dit « physique », réalisé sur les sites des finances publiques Parisiens, mais également un accueil dit « dématérialisé », avec le développement de divers canaux de communication, téléphonie, courriel, e-contacts etc.

Vous avez refusé que cette enquête soit menée au motif que sauf accident grave, une enquête devait être soumise à l'agrément du chef de service, au cas particulier de la directrice, et qu'en tant que présidente de la FSSSCT de Paris vous vous y opposiez pour ne pas rentrer dans la lourdeur d'une procédure.

Vous ne voulez pas que les représentantes et représentants des personnels puissent dans le cadre de la FSSSCT assurer la mission essentielle qui est celle de prévenir tout risque en matière de santé, sécurité et conditions de travail, et au cas particulier, prévenir tout risque pour la santé et la sécurité des agents et agentes travaillant dans les accueils.

Vous avez affirmé que vous ne vouliez pas que cette enquête ait lieu, tant qu'il n'y aurait pas la survenance d'un événement grave à Paris. Pourtant des événements graves à Paris, il y en a eu :

- Que dire de l'agression du collègue sur le site d'Uzès en décembre 2022 ?
- Que dire de l'intrusion d'un individu à Saint-Sulpice, qui est rentré et ressorti du site emportant l'ordinateur portable de la directrice du pôle contrôle fiscal sud-ouest avec des données sensibles ?
- Que dire des personnels qui sont restés enfermés à l'intérieur de divers sites parisiens ?
- Que dire de la sécurité des personnels dans les accueils, lorsqu'ils sont agressés et menacés par les contribuables ?
- Que dire de la sécurité des vérificateurs et vérificatrices ou des agent.es d'autres services de contrôles, qui ne disposent pas de box permanents sécurisés leur permettant d'accueillir les contribuables ?
- Que dire encore des collègues en souffrance, qui voient leur charge de travail exploser avec l'accueil dit « dématérialisé » ?
- Que dire enfin des sorties d'évacuation restées bloquées, empêchant ainsi l'évacuation d'urgence des collègues, sur le site de Paganini, de Reims, et plus récemment encore à Saint-Sulpice en janvier 2024, à la suite d'une alerte incendie ?

Concernant le refus d'inscrire à l'ordre du jour un point sur le dispositif d'accompagnement des personnels ayant eu leur poste supprimé, rappelons que la DRFiP Paris, depuis sa création en 2009, a vu pas moins de 2 232 emplois supprimés soit plus d'1/3 de ses effectifs. En 2024, les suppressions d'emplois à Paris représentent 51 % des suppressions d'emplois sur l'ensemble de la DGFIP !

Un des plus grands plan social de l'histoire de l'administration a bel et bien lieu à la DRFiP Paris : on observe maintenant que des collègues perdent leur poste deux, voire trois années d'affilée et vous refusez que nous discussions de ce point en Formation Spécialisée alors qu'il constitue un risque psychosocial de première importance !!!

Madame La Présidente, vous ne voudrez pas entendre, fidèle à vos habitudes, ce que nous vous disons. Mais nous vous répétons aujourd'hui, solennellement, que les remontées du terrain sont alarmantes, que les collègues dont le poste est supprimé vivent dans l'angoisse de leur reclassement, que les collectifs de travail sont éprouvés, fragilisés, disloqués par ces pertes, et que les collègues qui restent dans les services, se disent qu'ils seront peut-être les prochains sur la liste mais qu'en attendant ils vont devoir prendre à leur charge les tâches de leur collègue dont le poste est supprimé et qui ne sont pas remplacé.

Madame la Présidente, si nous ne quittons pas la séance aujourd'hui, comme nos camarades du CSAL, pour protester contre l'absence de dialogue social à la DRFiP Paris, c'est que nous avons un devoir envers les personnels de la DRFiP dont nous sommes les représentantes et représentants à la Formation Spécialisée. Ce devoir, il est de ne retarder aucune décision relevant de notre compétence, et de nos prérogatives, en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, décisions qui si elles étaient différées, pourraient avoir un impact négatif sur les conditions de santé et de sécurité de nos collègues.